

Séance du 22 novembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 novembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blin, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant, Mme Lauqué à M. le Maire, Mme Dumas à M. Jaussaud, M. Labayle à M. Pommiez, Mme Salducci à Mme Demont, M. Barrère à M. Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 31 mars 2008 (n° 2), du 24 juillet 2008 (n° 16 et 31), du 23 octobre 2008 (n° 52), du 4 juin 2009 (n° 9), du 10 février 2011 (n° 4) et du 20 octobre 2011 (n° 17) :

- 3 octobre 2012 – Convention d'occupation du domaine public – Infrastructure de télécommunications haut débit – Utilisation de fourreaux bd du BAB, allées Boufflers, av. Duvergier de Hauranne - Société Iris 64 – Echéance : novembre 2024 - Redevance annuelle : 68,29 €.

- 4 octobre 2012 – Festival 5/5 Création bayonnaise - Conventions de prestations avec les associations suivantes : Galsen Danses et Percussions, Au p'tit bonheur, Sainasounds,

Ama prod, MVC Bayonne centre-ville, Euskal-Herria Morocco, Wahoprod, Plastik Brut, Z-ik'akt, PetunKeibRekords, Red Hot nipples by pin-up 64, Southside – Montant total : 2 250 € net de TVA (150 € par association).

- 4 octobre 2012 – Festival 5/5 Création bayonnaise – Convention de prestations pour la programmation et l'organisation technique - Association La Locomotive – Montant : 3 000 € net de TVA.

- 8 octobre 2012 – Réaménagement et requalification de l'accueil du public – Hall Cassin – Marché 12034 – Avenant n° 1 avec la société Labastère 64 pour prestations supplémentaires – Montant : 1 640 € HT.

- 11 octobre 2012 – Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Etienne – Société Facteurs d'orgues Pellerin & Uys – Montant : 97 650,20 € HT.

- 11 octobre 2012 – Régie de recettes des droits de stationnement – Augmentation de 380 € du fonds de caisse ainsi porté à 8 430 €.

- 17 octobre 2012 – Réaménagement et requalification de l'accueil du public – Hall Cassin – Marché 11168 – Avenant n° 1 avec la société Atrium pour prestations supplémentaires - Montant : 2 213,84 € HT (annule et remplace la décision en date du 3 octobre 2012 restée sans effet).

- 19 octobre 2012 – Médiathèque – Convention de prestations pour l'organisation de l'exposition « Artoteka » - Association Artoteka – Montant : 300 € net TVA.

- 19 octobre 2012 – Médiathèque – Convention de prestations pour l'organisation d'ateliers d'animation dans le cadre de l'exposition « Artoteka » - Magalie Darsouze - Montant : 200 € net TVA.

- 22 octobre 2012 - Contrat « cyber-base, réseau et portail » - Reconduction avec la société CDC Numérique – Montant : 2 180 € HT/an - Durée : 12 mois à compter du 24 octobre 2012 renouvelable annuellement.

- 24 octobre 2012 – Mission développement durable – Mission de suivi et d'évaluation de l'agenda 21 de la ville de Bayonne – Cabinet ED2 – Montant : 12 700 € HT.

- 25 octobre 2012 – Marché de travaux de terrassement en déblais pour dégagement du talus est de la bibliothèque universitaire – Société Screg Sud-Ouest – Montant : 64 350 € HT.

- 26 octobre 2012 – Lutte contre les nuisances nocturnes – Création d'un forum à destination des parents d'élèves – Prestations de réalisation, montage et exécution d'un film documentaire - Convention de partenariat avec l'association « Médiannes » - Montant : 6 423,57 € TTC.

- 26 octobre 2012 – Contrat d'assistance et de maintenance progiciel « Arpège Mélodie » - Société Arpège – Montant : 1 531,08 € HT/an - Durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans.

- 26 octobre 2012 – Eudes de programmation pour la réalisation de réserves muséographiques mutualisées pour les musées de la ville : musée Bonnat-Helleu, Museum d'histoire naturelle et Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Marché 11001 conclu avec Mme Crosnier - Avenant n° 1 pour prise en compte d'ajustements – Montant : 3 625 € HT portant le montant total du marché à 60 200 € HT.

- 29 octobre 2012 – Contrat L20090101632 /01 de prestations et de maintenance relatif au logiciel « Cart@ds », gestion des droits du sol, conclu avec la société Géosphère – Avenant de transfert à la société Gfi Progiciels, la société Géosphère ayant été dissoute par transmission universelle de son patrimoine à la société Gfi Progiciels.

- 30 octobre 2012 – Réalisation d'essais et de mesures géotechniques pour la Régie des eaux – Marché à bons de commande – Avenant ayant pour objet l'introduction de prix unitaires dans le marché – Montant maximum inchangé : 99 000 € HT.

- 5 novembre 2012 – Prestations d'assistance sur tous les logiciels Sédit-Marianne – Société Berger-Levrault – Montant : 19 200 € HT pour un contrat d'assistance de 20 journées.

- 5 novembre 2012 – Fourniture d'une solution de procès-verbaux électroniques et prestations associées – Groupement GMX SAS (mandataire)/M&C – Montant estimatif sur 3 ans : 41 600 € HT.

- 6 novembre 2012 – Organisation de spectacles taurins années 2013, 2014, 2015 (durée une année, reconductible deux fois au maximum) – Mission de mandat – Société Tomefra S.L.U. – Montant annuel : 50 620 € HT (soit 151 860 € HT sur 3 ans).

- 8 novembre 2012 – Réaménagement et requalification de l'accueil du public à la Mairie – Marché de maîtrise d'œuvre : ALC Architectes - Avenant n° 2 prenant en compte le coût des travaux des halls Adour et Bernède – Montant de la rémunération porté à 86 524,25 € (taux : 14,45 %).

- 9 novembre 2012 – Convention d'occupation du domaine public concernant le Bar du Théâtre – Avenant fixant le montant de la redevance pour la période allant du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013 à 1 800 € HT.

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.

Ont signé au registre les membres présents.